

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
Direction déléguée des EHPAD d'Argentan,
d'Ecouché et de Trun

N° 2026/001

Vu l'article L. 6141-1 du code de la santé publique relatif au statut des établissements publics de santé,

Vu l'article L. 6143-7 du code de la santé publique relatif aux attributions d'un directeur d'établissement public de santé,

Vu les articles D. 6143-33, D. 6143-35 et D. 6143-38 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 29 août 2023 renouvelant M. Stéphane PEAN en qualité de directeur du CH d'Argentan et des EHPAD d'Ecouché et de Trun, à compter du 2 septembre 2023,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 décembre 2025 nommant Mme Jill CLAUDE en qualité de directrice adjointe à la direction commune du CH d'Argentan et des EHPAD d'Ecouché et Trun, à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'organigramme de direction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026,

DECIDE

Article 1

Délégation permanente est donnée à **Madame Jill CLAUDE**, Directrice déléguée de l'EHPAD d'Argentan, d'Ecouché et de Trun, à l'effet de signer pour le compte et au nom du Directeur, dans la limite des attributions relevant de la direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, notes de service ou d'information, conventions et décisions relatifs à la conduite de ses missions.

A ce titre, **s'agissant des activités économiques des EHPAD d'Ecouché et de Trun**, Madame Jill CLAUDE est notamment en charge de :

- l'engagement des commandes,
- la liquidation des factures,
- la gestion des stocks hors produits pharmaceutiques.

dans la limite des crédits budgétaires et dans le respect des règles de comptabilité publique.

En cas d'indisponibilité ou d'absence de Mme CLAUDE, délégation est donnée :

- à **Mme Catherine MARTIN** d'assurer ces missions pour ce qui concerne l'EHPAD d'Ecouché – dans la limite de 5 000 € s'agissant de l'engagement des commandes.
- à **Mme Gwenaëlle BARTHELEMY** d'assurer ces missions pour ce qui concerne l'EHPAD de Trun – dans la limite de 5 000 € s'agissant de l'engagement des commandes.

S'agissant des actes relevant des ressources humaines des EHPAD d'Ecouché et de Trun,
Madame Jill CLAUDE est notamment en charge :

- des décisions de recrutement,
- de la formation,
- de l'évaluation,
- des attestations employeur et Assedic,
- des ordres de mission et des états de frais de déplacement,
- des notes d'information et notes de service,

dans la limite des crédits budgétaires et dans le respect des règles de la comptabilité et du code de la fonction publique hospitalière.

En cas d'indisponibilité ou d'absence de Mme Jill CLAUDE, pour ce qui concerne les actes relevant des ressources humaines (à l'exception de la signature des CDI et mises en stage), délégation est donnée à :

-Mme Gwénaëlle BARTHELEMY, pour ce qui concerne l'EHPAD de Trun.

Madame Jill CLAUDE est également autorisée à signer pour l'ensemble des trois EHPAD :

- tous les courriers, actes, décisions, notes de service ou d'information relevant de l'organisation de sa direction,
- tous les dépôts de plainte et dénonciations auprès des autorités de police et de justice.

Cette délégation s'effectue dans la limite des crédits budgétaires et dans le respect des règles de la comptabilité publique et du code de la fonction publique hospitalière.

Article 2

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3

La présente décision prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre. La présente décision est affichée au sein de l'établissement conformément aux dispositions de l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Argentan, le 2 janvier 2026

Le Directeur,

Stéphane PEAN



Madame Jill CLAUDE
Directrice Adjointe

Madame Catherine MARTIN
Adjoint des cadres hospitaliers
EHPAD d'Ecouché

Madame Gwénaëlle BARTHELEMY
Attachée d'administration hospitalière
EHPAD de Trun

Destinataires : un exemplaire original à la Direction / une copie à chaque intéressé(e) / une copie dans le dossier administratif de chaque intéressé(e)